

# L'abstinence et les Vaudois

Autor(en): **L.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **21 (1883)**

Heft 19

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-187696>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
SUISSE : un an . . . . 4 fr. 50  
          six mois . . . . 2 fr. 50  
ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin  
MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en  
s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —  
Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

**PRIX DES ANNONCES :**  
La ligne ou son espace, 15 c.  
—  
Pour l'étranger, 20 cent.

### L'Abstinence et les Vaudois.

Voilà deux choses qui paraissent bien incompatibles, et la Société de tempérance, dont nous avons parlé dernièrement, a dû avoir du courage pour attaquer ce terrain glissant où Bacchus a élu domicile, ainsi que le dit la chanson :

Elevons ensemble nos voix,  
Livrons-nous à notre délire,  
Bacchus, pour fixer son empire,  
Des bords du Léman a fait choix.

En effet, la culture de la vigne a été de tout temps, chez nous, en grande faveur. L'histoire nous raconte que *Ati*, frère d'*Alaric*, roi des Goths, allant en Italie, l'an 410, avec son armée, s'arrêta à Lavaux, où ses soldats, abusant du jus de la treille, se mutinèrent. Après avoir coupé la tête de leur chef, ils la plantèrent au bout d'une pique et burent, par dérision, à sa santé, en prononçant ces mots : *A-ti-Alaric-Got*. De là cette locution : *boire à tire-larigot*, qui veut dire boire avec excès. Plusieurs hommes de cette armée trouvèrent le produit de la contrée si agréable, qu'ils s'y établirent ; et il n'y a pas si longtemps que les habitants des monts de St-Saphorin et de Chexbres étaient appelés les *Goths* par leurs voisins.

Les Huns et les Vandales furent de même attirés en Suisse par les vins de La Côte et de Lavaux.

Il fut un temps où la plus grande partie de ces coteaux était couverte de ronces et de buissons végétant sur le rocher. Cet état de choses dura jusqu'au moment où les moines de *Haut-Crét*, qui avaient pour devise : *Ora et labora* (prie et travaille), aidés de vigoureux travailleurs, commencèrent à défricher le *Dézaley*. Ce n'est qu'après des siècles d'efforts et de persévérance qu'on parvint à fixer la terre végétale sur ces terrasses innombrables, superposées parfois à une hauteur de plusieurs centaines de pieds.

Le voyageur qui parcourt aujourd'hui la rive vaudoise en bateau à vapeur, peut se rendre compte des peines et des sueurs qu'ont coûtées ces magnifiques et pittoresques vignobles, qui occupent les bras de plus de vingt-mille âmes et dont le produit annuel peut aller jusqu'à 18, 19 et même 20 millions.

C'est cette victoire remportée par l'homme sur la nature que l'Abbaye des Vignerons proclame ainsi dans ses fêtes :

La force a soumis la nature ;  
Des rochers, jadis sans verdure,  
Sont devenus un sol fécond ;  
Là, nos bras ont fixé l'empire  
Du dieu qui se plaît à sourire  
Aux fatigues du vigneron.

« Quelque pénibles que soient les labours qui font prospérer le cep, dit M. Vulliemin, le vigneron de race ne les abandonne pas volontiers. Il se plaît sur les collines où tant de fois depuis son jeune âge il a vu se lever le soleil, et qu'il a tant de fois arrosées de ses sueurs. Cette vigne, vers laquelle il s'est penché si souvent sans qu'elle ait courbé son dos robuste, il l'aime ; les six jours de la semaine il y a fatigué ses bras, et, le dimanche, c'est vers elle qu'on le voit promener ses pas. Vieux et cassé, il s'y rend encore tous les matins, et il enseigne à la génération nouvelle à élever ces ceps, qu'il connaît comme ses enfants. »

Aussi, quelle désolation lorsqu'une nuit froide d'avril ou de mai, vient détruire les bourgeons ou qu'un orage d'août vendange les grappes pleines de promesses ! Le major Davel, cet enfant de la contrée, le comprenait mieux que personne. La veille de son supplice (23 avril 1723), après avoir dormi quelques heures, s'apercevant que la nuit était froide, il dit aux personnes qui veillaient auprès de lui : « Voilà une nuit qui aura fait bien du mal aux vignes et à nos pauvres vigneron de Lavaux. »

En voyant le prix immense que le Vaudois attache à la vigne, l'amour qu'il met à sa culture, l'orgueil qu'il a d'une cave bien meublée, bien remplie, et les soins minutieux qu'il donne à son vin depuis le moment où il coule du pressoir jusqu'à celui où il perle et dore le verre, on peut se figurer l'accueil qui a été fait à la Société de tempérance à son début, dans notre canton. Qu'on nous permette l'expression, elle y fut reçue comme un chien dans un jeu de quilles ; elle y parut si déplacée, si extraordinaire, si hors de saison, qu'on ne prit pas même la peine de se demander exactement quel était son vrai but : son nom seul devint un épouvantail.

Eh ! bien, chers lecteurs, il ne faut pas en avoir si peur ; elle ne prétend point nous ôter le verre de la main ; il ne lui est jamais venu à la pensée qu'on devrait arracher nos belles vignes ; ce serait du reste insensé. Mais, ne nous le dissimulons pas, il est au sein de nos populations des gens qui usent et abusent du vin et autres boissons alcooliques, qui en sont devenus les vils esclaves, et qui, incapables

de résister à ce fatal penchant, s'abrutissent, détruisent à la fois leur santé, leur intelligence, leur fortune, favorisent la paresse et font souffrir leurs familles.

Et bien, ceux-là doivent être considérés comme de vrais malades, que seul un remède énergique peut guérir : se contenter de recommander à un ivrogne de boire modérément serait se faire une étrange illusion sur le résultat. Il faut agir de façon à obtenir de lui l'abstinence complète pendant un certain temps, afin qu'apprenant par là à user de sa volonté et de sa force morale, il puisse rentrer de lui-même au rang des gens raisonnables et dignes du respect de leurs semblables.

Tel est le but louable que s'est imposé la Société suisse de tempérance, à laquelle, pour notre bien-être social et l'honneur du pays, nous devons prêter un concours dévoué.

Il ne s'agit donc point, nous le répétons, d'une guerre à outrance contre le produit de nos vignes, contre ce vin si cher aux Vaudois. La Société de tempérance sait comme tout le monde que, pris modérément, il ne peut avoir que d'heureux effets, comme tant d'autres biens que Dieu nous donne ; il lie l'amitié, stimule les forces, entretient la santé et la bonne humeur. Le psalmiste lui-même nous le dit : *Le vin réjouit et soutient le cœur de l'homme.*

« Il n'est pas douteux, lisons-nous dans l'ouvrage d'un célèbre médecin, que le vin ne rende les hommes plus gais, plus dispos, plus spirituels et plus sages. L'expérience prouve que les nations chez lesquelles il croit du bon vin ont plus d'esprit que les peuples qui ne boivent que de la bière. »

Un autre écrivain est persuadé que les Grecs ont été appelés les pères de la sagesse à cause de l'excellence de leur vin, et qu'ils ne perdirent leur ancienne réputation qu'à partir du moment où les Turcs les obligèrent à arracher leurs vignes.

On lit, en outre, dans les *Annales de France*, que l'esprit de la nation française a eu deux éclipses, les vignes ayant été deux fois arrachées, une fois par ordre de l'empereur Domitien et l'autre par celui de Charles IX.

Le tableau que nous offrent les bords riants de notre lac, avec leurs coteaux embellis par la plus noble des plantes cultivées sur notre sol, est vraiment superbe. Ce sont là des richesses que contemple avec une juste satisfaction le vigneron actif et laborieux, mais que ne peuvent apprécier ceux qui passent leurs jours dans l'hébétement de l'ivresse. Non, je ne puis concevoir l'ivrogne en face d'une aussi belle nature, où tout doit tendre à l'adoucissement des mœurs et à l'élévation de la pensée.

L. M.

Savuit sur Lutry, 2 mai 1883.

Monsieur le rédacteur,

Il me souvient d'avoir lu dans votre charmant journal quelques articles concernant les anciennes sociétés militaires ; voici ce que je retrouve dans un registre des procès-verbaux de l'ancienne abbaye de Baulmes :

Du 25<sup>e</sup> mars 1767.

La Noble Ancienne Abaye assemblée sous la présidence de Monsieur le Lieutenant De Riaz abbé,

pour vaquer à ses affaires, a décidé que les prix de la ditte Compagnie seront comme suit :

1. Le Roy aura un plat de 3 ₣.
2. Le second un plat de 2 ₣.
3. Huit prenans de deux assiettes chacun, d'une livre pièce.
4. Huit prenans de deux assiettes chacun, de trois quarts pièce.
5. Dix bassins d'une livre et  $\frac{1}{4}$  chacun.
6. 10 assiettes d'une livre chacune.
7. 10 assiettes de trois quarts de ₣.
8. 4 Ecuelles de trois quarts pièce, plus pour chaque coup qui sera donné en Cibe on tirera quatre batz.

Du dit Jour 25<sup>e</sup> mars 1767.

Par Connaissance d'Abaye, il a été accordé aux Tambours et fifre pour servir et obéir comme il Convient, chacun dix batz.

Comme la vaisselle d'étain était autrefois d'un grand usage, il est probable que ces prix étaient de cette matière ; néanmoins l'original n'en fait pas mention.

*Un abonné.*

#### Choses et autres.

*Henri Rochefort* s'égayé des terreurs qu'inspirent les nihilistes aux personnages politiques chargés d'assister au sacre du czar :

« Personne, dit-il, n'ignore avec quel empressement les personnages invités au couronnement du czar se dérobent à l'honneur de cette cérémonie. On est flatté de la politesse, mais on s'arrange pour être malade ce jour-là. Alexandre III, lui-même, voudrait bien s'excuser. Seulement, il n'a pas encore trouvé son prétexte. Pour le clergé, l'échappatoire est plus simple. Ainsi, le représentant du pape, M. Vannutelli, cardinal, use avec une satisfaction mal déguisée du droit que lui donne la tradition de n'arriver que le lendemain. Ça, c'est agréable. Tous les plaisirs et pas l'ombre d'un danger. D'autres seront présents à l'heure de la messe. Diable ! D'autres à l'heure du repas. Fichtre ! D'autres à l'heure du bal. Oh ! oh ! M. Vannutelli, cardinal, a choisi l'heure de l'extrême-onction. La religion catholique, apostolique et romaine a quelquefois du bon. »

*Sarah Bernhard* est actuellement en province, où elle jouera dans les villes principales, afin de réparer les brèches énormes faites à sa fortune par ses goûts de luxe, par sa direction de l'Ambigu et par son insouciance des affaires. Les 110 représentations de « *Fédora*, » drame de Sardou, qui viennent de finir, ont rapporté à l'artiste 1000 fr. pendant cent représentations et 1500 fr. pendant les trente dernières. Total : 145,000 fr. Quant à Sardou — sans compter les billets d'auteur, — il a, à 15 %, encaissé 156,000 fr.

Un avocat de Paris vient de recevoir d'un de ses clients, autrefois très riche, mais qui depuis a éprouvé des revers, la curieuse lettre que voici :

« Illustre bienfaiteur, j'ai rêvé l'autre nuit que j'étais en mesure, pour reconnaître vos éloquents services, de vous remettre la somme de 500.000 fr.